

Réf: AT/DO-TIP/SD F.S/DEP. ACHA.LOG /N° 2/2020

TIPASA le: 20/12/2020

A

Monsieur BENSALAH AHMED.

Objet : Mise en Demeure N°01.

Suite au non respect de vos obligations contractuelles pour lesquelles vous vous êtes engagé, dans le contrat N°28/DO TIPASA/2020 du 16/11/2020, pour votre absence injustifié depuis le samedi 19/12/2020 à ce jour pour les deux lots Tipasa et Cherchell, concernés par les travaux de nettoyages et désherbages.

A cet effet, je vous mets en demeure d'exécuter vos tâches dans les plus brefs délais, et je vous invite à remplir vos engagements contractuels et apporter des éclaircissements dans un délai n'excédant pas 08 jours.

Dans le cas contraire, je me verrai dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur.



20 DEC 2020

Algérie Telecom SPA
Le Directeur Opérationnel
de TIPASA
Signé: GHERBI Diab Amine